

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20181212_DL_05

OBJET :

Création de l'emploi
d'Ingénieur Réseau chargé
du déploiement FttH

Date de convocation :
6 décembre 2018

Date de séance:
12 décembre 2018

Date d'affichage :
7 janvier 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude PRADEILHES, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Jean-Christophe LORIC à Philippe VARLET
Bruno THIBAUT à Jean-Marie BLONDELLE
Dominique LAMOTTE à Michel CHIRAT
François DEBEUGNY à Philippe COCQ
Florence RODINGER à Claude DEFLESSELLE
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Philippe DELSFOSSÉ
James HECQUET à Emile FOIREST
Patricia POUPART à Jean GORRIEZ
Gérard PARASOT à Jean-Dominique PAYEN
Christian PRUD'HOMME à Jean-Claude PRADEILHES
François ROUILLARD à Jean-Claude RENAUX
Annie VERRIER à Laurent PARSIS
Gérard CARON à Philippe SY

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le syndicat mixte peut recruter, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public s'agissant d'un emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient (conditions non cumulatives). Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée de 6 ans. Si à l'issue de la durée maximale de 6 ans, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 11 juin 2018 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Ingénieur Réseau chargé du déploiement FttH affecté au pôle réseau de Somme Numérique sur son budget annexe ;

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'Ingénieur Réseau chargé du déploiement FttH à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux au grade d'ingénieur,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Assurer le suivi technique et opérationnel du programme de construction du réseau FTTH du syndicat mixte Somme Numérique, et notamment contrôler la bonne réalisation du programme FTTH conformément au projet du syndicat mixte, tant au niveau du respect des délais que de son exécution financière, organiser les réunions régulières sur site avec chaque entreprise, assurer un rôle d'intermédiaire entre chaque entreprise intervenant dans la mise en œuvre des opérations de construction du réseau FTTH ; constructeur, coordonnateur SPS, AMO...
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

LE COMITE SYNDICAL

sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur Réseau chargé du déploiement FttH au grade d'ingénieur du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019